



Bulletin municipal de la commune de Bellentre  
AVRIL A JUILLET 2012

mairie.bellentre@wanadoo.fr  
[www.bellentre.fr](http://www.bellentre.fr)

## SOMMAIRE

- Edito
- Smitom
- Compte-rendu du conseil municipal du 29 mars
- Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril
- Dossier tourisme
- La revue de presse de JL Girod
- Compte-rendu du conseil municipal du 7 juin
- Intercommunauté Versants d'Aime
- Ouverture des remontées mécaniques
- Sécurisation
- Plan d'eau
- Infos diverses
- Programme été

**NOTES UTILES**  
**CHANGEMENT D'HORAIRE DE LA MAIRIE**  
Pour un meilleur service à la population, les horaires du secrétariat de la mairie changent à partir du 2 juillet 2012 :  
Du lundi au vendredi, 8h30 – 12h et de 14h à 17h. Et le samedi 10h – 12h  
Merci de votre compréhension.

**Nouveau aux Coches**  
**ACCRO-BUNGEE** situé au dessus de la Place des Carreaux. Plus moderne et aux normes, il est composé de quatre trampolines, ce qui permettra de le faire apprécier au plus grand nombre en toute sécurité.  
TARIFS: 1 passage 3,50€  
CARTE: 5 passages 15,00€  
La carte d'Hôte Pro-Hab permet un accès offert.

# Lo Dzornal dè Bellèntrou

## Un été plein d'avantages ...

Grâce à votre carte d'hôte, bénéficiez en plus de l'accès à la navette inter-station, d'une entrée gratuite à la patinoire, à la luge d'été et à l'accro-bungee, ainsi que d'un carton lors de la soirée loto dont l'entrée est gratuite.

Si vous voulez en profiter encore plus, elle vous permettra ensuite, d'obtenir des tarifs préférentiels à la patinoire, à la luge d'été et à l'accro-bungee.

**Pour les habitants annuels de la commune**, une carte nominative par personne et non transmissible, vous sera remise pour la saison, dès début juillet, en mairie ou à l'office du tourisme, sur demande et présentation de justificatifs de domicile et d'identité.

Pour vous, il existe aussi la carte "Gens du Pays" pour avoir un accès illimité à la patinoire, à la luge d'été et à l'accro-bungee. Elle se retire à la Patinoire des Coches. Il existe différents modules : pour une semaine elle est au prix de 10€, pour un mois à 30€ et pour la saison elle est au prix de 50€.

**Pour les propriétaires occupant ou louant leur appartement durant la saison**, vous pourrez récupérer cette même carte soit auprès de votre syndic de copropriété, de votre agence de location, de votre contact résidence ou auprès de l'office du tourisme.

**Pour les personnes travaillant sur la station, sans être résidentes sur la commune**, vous pouvez obtenir une carte nominative en présentant votre contrat de travail et une pièce d'identité au bureau de poste, entre 9h et 12h15.

**Pour les personnes venant séjourner sur notre commune et s'acquittant de la taxe de séjour**, vous pouvez obtenir une carte nominative auprès de votre hébergeur ou auprès de l'office du tourisme sur présentation du règlement de la taxe de séjour.



Nominative et non transmissible

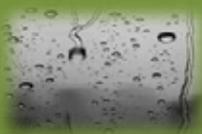


ABONNEMENTS ÉTÉ (ACCÈS illimité nominatif)	
<b>EXCELLENCE</b> Espace extérieur + Spa Océane + 1 activité au choix + 30 % de remise sur la boutique et les clubs	
1 semaine (7 jours)	85 €
1 semaine en duo (2 personnes)	150 €
Saison (30 juin au 30 septembre - possibilité de paiement en 3 fois sans frais)	300 €
Annuel (possibilité de paiement en 8 fois sans frais)	450 €
<b>CLASSIC</b> Espace extérieur + Spa Océane	
1 semaine	40 €
Saison	170 €
Saison / résidents Belletrais à l'année	115 €
Annuel (possibilité de paiement en 8 fois avec 25€ de frais à la souscription)	250 €
<b>CLASSIC / ADIRTE</b> Espace extérieur	
1 semaine	15 €
Saison	90 €
Saison / résidents Belletrais à l'année	65 €
<b>CLASSIC / ENFANT</b> Espace extérieur	
1 semaine	13 €
Saison	75 €
Saison / résidents Belletrais à l'année	50 €

Prochaine réunion du conseil municipal le 12 juillet à 20h



## Synthèse

	<b>Usine de Tignes-les-Brevières</b>		<b>Usine de Valezan</b>	
				
	<i>PCDD/F</i>	<i>Métaux</i>	<i>PCDD/F</i>	<i>Métaux</i>
<b>Sols</b> 	Teneurs normales	Teneurs normales	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié
<b>Végétaux</b> 	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié, mais on note une teneur en chrome importante sur le point Motocross
<b>Lichens</b> 	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié
<b>Retombées atmosphériques</b> 	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié, mais on note une teneur en chrome importante sur le point Motocross
<b>Lait</b> 	-	-	Aucun impact identifié	Aucun impact identifié

La localisation des points



Types d'échantillons

	Sol	Végétaux	Lichens	Collecteurs	Lait
Sangôt	X	X (salade)	X	X	X
Motocross	X	X (herbe)	X	X	
Les Genettes			X		
Bois de la cure			X	X	
Base de loisirs	X	X (herbe)	X	X	
La Vignette	X	X (herbe)	X	X	

Résultats

La plupart des échantillons prélevés ne révèlent pas de teneurs supérieures aux valeurs de références. On peut noter toutefois une augmentation des **teneurs en Cuivre dans la recherche des métaux dans les sols.**

Concernant la recherche des métaux dans les végétaux, **des retombées de chrome sur les points Motocross et Base de Loisirs ont été constatées.**

Cependant l'imprégnation de chrome moyenne de la zone est globalement élevée (point témoin également élevé) et **sans lien avec l'usine.**

Pour l'analyse des **lichens** la situation est stable depuis 2009 et les teneurs observées **sont conformes aux teneurs attendues.**  
 Pour l'analyse des collecteurs de précipitations on note une stabilisation des teneurs par rapport à 2010 et une amélioration par rapport à 2009 est constatée sur l'analyse des métaux.

Il n'y a pas d'évolution remarquable des concentrations des différents polluants dans l'environnement par rapport aux campagnes précédentes. En revanche les teneurs en chrome relevées dans les retombées atmosphériques sur le point Motocross et dans les herbages, lichens et le lait sur l'ensemble de la zone d'étude peuvent être l'indicateur d'une anomalie locale.

**En revanche cette anomalie est sans lien avec la localisation de l'UIOM de Valezan et n'a pas d'impact sanitaire sur la qualité du lait.**

**En conclusion, aucun impact de l'usine de Valezan n'est constaté sur l'environnement.**

# Le Club des Sports de Montchavin les Coches

Le Club des Sports de Montchavin les Coches compte aujourd'hui 80 coureurs répartis du Pré-club aux juniors ; tous sont des skieurs alpins.

Le Président du Club, Christophe Lacroix, peut compter sur les 6 entraîneurs pour assurer l'entraînement de chaque groupe coordonné par Jérôme Ragotin, le "patron" de l'équipe. Le Club a 2 objectifs majeurs : préparer les jeunes pour aller au plus haut niveau, mais aussi les former pour se préparer à une activité professionnelle si leur choix s'oriente un jour vers les métiers de la neige.

La commune de Bellentre participe financièrement au fonctionnement du Club. D'autres ressources viennent de la vente des Carré neige, de l'ESF de la station et de partenaires privés.

25 coureurs du Club ont intégré les cursus scolaires avec option ski alpin. Constance David, du groupe cadet a intégré cette année le circuit FIS .

Jean Gotteland



## Le plan de surveillance environnemental 2011

Le SMITOM de Tarentaise a mis en place, depuis juin 2006, un plan de surveillance de l'impact sur l'environnement des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Tignes les Brévières et de Valezan.

L'objectif de ce Plan de Surveillance Environnemental est de rendre compte de la qualité de l'environnement et de son évolution au cours du temps.

5 à 6 points de mesure ont été définis pour chacun des sites suite à une étude de dispersion.

Sur ces points de mesures, différents prélèvements d'échantillons sont réalisés chaque année afin de surveiller :

- la qualité des végétaux et légumes
- les retombées via les lichens
- les retombées atmosphériques
- la qualité des sols
- la qualité des denrées alimentaires (lait)

La présence de dioxines/furannes (PCDD/F) et métaux est recherchée dans chaque catégorie.

La conjugaison de ces différentes méthodes de mesures (échantillons et résultats croisés) permet d'atteindre une bonne objectivité sur l'impact du fonctionnement des usines sur l'environnement.

Chaque méthode de mesure permet de détecter des phénomènes de dépôts avec des périodes d'intégration différentes :

- Les végétaux (herbe, salade) et les collecteurs de précipitation permettent d'identifier des dépôts sur quelques mois (période d'intégration courte),
- Les lichens ont un effet accumulateur et un temps de réaction de l'ordre de l'année (période d'intégration moyenne)
- Les sols cumulent les retombées sur plusieurs années (période d'intégration longue)

Le SMITOM de Tarentaise vous informe par ce document du type d'échantillons réalisés, des éléments recherchés ainsi que des résultats obtenus sur les deux usines.

# Réunion du Conseil Municipal du 29 MARS 2012

**Présents** - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 3<sup>ème</sup> adjoint, Yann ALLAIN 4<sup>ème</sup> adjoint

MM. Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Audrey MARCHAND-MAILLET, Jérôme CLEAZ, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** – MM. Jean-Paul DAVID, Valérie FOUCAULT, Marie-Suzanne GROETZINGER (pouvoir à Robert DELEAGE), Patricia MARCHAND-MAILLET (pouvoir à Audrey MARCHAND MAILLET), Michel SICARDI.

**Absent** – M. Michel GIROD.

**Date de la convocation** : 23 mars 2012

**Ouverture de séance** : 20 h10

**Clôture de séance** : 20 h 45

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yann ALLAIN, comme secrétaire de séance et Madame Sylvie PLANCHAMP, secrétaire générale, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour :

- Poursuite de l'activité cinématographique à Montchavin
- Emprunt pour les travaux de rénovation du village vacances « l'Eterlou » à Montchavin

## ADMINISTRATION GENERALE

### ❖ **POURSUITE DE L'ACTIVITE CINEMATOGRAPHIQUE À MONTCHAVIN**

Monsieur le Maire rappelle que la société gérant actuellement le cinéma à Montchavin, a donné son congé au 30 juin 2012 ; il convient donc de réfléchir à la poursuite de cette activité et dans quelles conditions. Il est difficile de définir le taux de fréquentation par saison car les chiffres communiqués ne paraissent pas très fiables. En effet, après avoir comparé les bilans de Bellentre et de Landry, il s'avère qu'ils sont à tout point identiques, ce qui paraît surprenant.

Il expose qu'il a reçu la semaine dernière le gérant d'une société spécialisée dans l'exploitation cinématographique. Dans un premier temps, deux missions sont proposées :

**• Conseils pour le maintien de l'activité**

Récupération de la carte d'exploitant

Récupération des codes TSA et Web Cinedi

Reprise de la billetterie

Procédure administrative de réouverture

Diagnostic personnalisé de la salle

**• Etablissement du cahier des charges pour le passage au numérique**

Modification de la cabine

Changement du matériel

Contrôle du devis sélectionné après choix de la commission communale

Contrôle de l'installation après réalisation

Il précise que la commune est propriétaire de la salle de cinéma proprement dite avec ses dépendances, de la cabine et de l'écran de projection, des aménagements intérieurs, à l'exception du matériel de cinéma qui reste la propriété du locataire. Il indique que le matériel numérique devra être acheté mais que ce dernier est subventionné à 90 %.

Ensuite, une fois les démarches de réouverture de la salle au nom de la commune terminées, la Société MCA peut s'occuper de la gestion des programmations des films. Pour bénéficier de prix attractifs, il faudrait qu'elle gère entre 7 et 8 salles dans le secteur, ce qui est bientôt le cas.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix),**

**VU** les offres de prix de la Société M.C.A. dont le siège social se trouve aux Saisies ;

**CONSIDERANT** que, pour des raisons touristiques, la commune ne peut pas se permettre de fermer définitivement cette salle de cinéma ;

**DECIDE** de maintenir l'activité cinématographique dans la station, d'en reprendre la gestion directe à compter de l'hiver 2012 et sollicite l'assistance de la Société M.C.A. pour les démarches administratives avant la réouverture, le diagnostic de la salle et l'achat du matériel pour le passage au numérique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les protocoles d'accord avec la Société M.C.A. et tout document s'y rapportant.

**PRECISE** que le cinéma ne sera pas ouvert cet été.

### ❖ **FINANCES - TRAVAUX**

#### **SOUSCRIPTION d'un EMPRUNT**

Monsieur le Maire explique que, lors de la dernière réunion, il avait expliqué qu'un emprunt devait être souscrit par la commune pour la rénovation du village de vacances « L'Eterlou » à Montchavin et remboursé annuellement par le gestionnaire VVF Villages mais qu'en raison de la conjoncture nationale, les fonds attribués aux collectivités étaient bloqués.

Aujourd'hui, la Caisse des dépôts et consignations est en mesure de nous accorder un prêt de financement destiné aux collectivités locales, pour un montant de 900 000 €, soit la moitié de notre besoin total inscrit au budget primitif 2012. Pour

que cet accord de principe soit validé, il faut que la décision de l'assemblée délibérante leur parvienne avant le 03 avril 2012, d'où cette séance extraordinaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix),**

**VU** l'offre unique de la Caisse des dépôts et consignations ;

**CONSIDERANT** que cet emprunt permettra le financement des deux premières tranches de travaux relatives à la rénovation des logements situés dans le village de vacances « L'Eterlou » à Montchavin ;

**DECIDE** de souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 900 000 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Prêt à taux fixe**

- Durée du prêt : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4.51 %
- Amortissement : naturel
- Commission : 270 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds, ainsi que tout document s'y rapportant. Il est également habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tout pouvoir à cet effet.

**DIT** qu'un second emprunt sera nécessaire pour la poursuite de l'opération.

## ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2012

<b><u>Décès :</u></b>	DUFOUR Berthe Née MARMOTTAN	30/12/2011
	MARCHAND-MAILLET Maurice	09/02/2012
	BROCHE Justine	13/02/2012
	DI STEFANO Franco	27/02/2012
<b><u>Naissances</u></b>	SILVE Lucien	03/02/2012
	EL KAHAN Lahna	09/02/2012
	MERRET Nathan	16/03/2012
	MARCHAND-MAILLET Alysson, Stessy	02/04/2012

## PLAN CANICULE

Dans le cadre de la prévention du risque "Canicule", les personnes âgées et handicapées de la commune, vivant à domicile, peuvent demander à être inscrites sur un registre communal. Ce registre a pour finalité exclusive de permettre l'intervention ciblée des Services Sanitaires et Sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

## *Permanences du Maire*

sans rendez-vous, de 8h30 à 11h30

*Il se peut que le Maire soit remplacé par des adjoints.*

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
<b>SAMEDI</b> <b>28</b> <b>Office de Tourisme</b> <b>des Coches</b>	<b>VENDREDI</b> <b>17</b> <b>Mairie</b>	<b>SAMEDI</b> <b>22</b> <b>Mairie</b>	<b>SAMEDI</b> <b>20</b> <b>Mairie</b>

# Réunion du Conseil Municipal du 12 AVRIL 2012

**Présents** - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 3<sup>ème</sup> adjoint, Yann ALLAIN 4<sup>ème</sup> adjoint

MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Audrey MARCHAND-MAILLET, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Michel SICARDI, Conseillers Municipaux.

**Absent excusé** – M. Jean-Paul DAVID

**Absent** – M. Michel GIROD.

## ADMINISTRATION GENERALE

### ❖ DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a autorisé, par délibérations en date du 14 mars et du 06 juin 2011, pour la saison estivale 2011, les bars, brasseries, restaurants et commerces assimilés, à installer une terrasse extérieure sur le côté droit de la voie principale de Montchavin en montant et sur la place du bassin. Il précise que certaines terrasses de la rue principale étaient trop larges et ont gêné les livreurs et les piétons. Il propose donc pour l'été prochain de reconduire ces autorisations mais de réduire la largeur de certaines installations de 50 cm.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :**

**CONSIDERANT** que cette initiative fut très appréciée des commerçants et des vacanciers ;

**DECIDE** de reconduire ces autorisations dans les mêmes conditions que l'an dernier, les délibérations du 14 mars et du 06 juin 2011 reste applicables.

**APPROUVE** la modification proposée par Monsieur le Maire et dit que la largeur de certaines terrasses installées dans la rue principale de Montchavin, sera réduite de 0.50 cm.

**INTERDIT** l'installation sur ces terrasses de tout appareil de production : barbecue, grille, gaufrier, crêpière, etc...

**RAPPELLE** qu'un agent des services techniques définira sur place le périmètre des terrasses, en présence des demandeurs ou de leur(s) représentant(s). Un arrêté temporaire nominatif, déterminant l'utilisation du domaine public communal à des fins commerciales, sera ensuite établi pour chaque commerce.

### ❖ DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur HEHN Philippe, gérant du Café du Commerce au chef lieu, renouvelle sa demande d'utilisation de la parcelle communale, sise en face de son commerce, cadastrée B 782 et appartenant au domaine privé de la commune, en vue d'installer une terrasse démontable cet été.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :**

**ACCEPTE** de mettre à disposition de Monsieur Philippe HEHN la parcelle communale située à proximité du bar-épicerie du chef lieu, cadastrée B 782, d'une contenance de 16 m<sup>2</sup>, **du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2012** et ce pour y installer une terrasse démontable.

**FIXE** la redevance d'occupation à un euro le mètre carré, soit 16 euros, pour la période concernée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation à intervenir.

### ❖ MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LA CREATION D'UNE MIELLERIE

Monsieur le Maire donne **DONNE** lecture du courrier de l'association « Le Rucher des Allobroges », section Haute-Tarentaise, sollicitant la mise à disposition d'un local communal au chef lieu pour la création d'une miellerie. En effet, Monsieur Henry TRESALLET, récemment décédé, était membre actif de cette association et avait aménagé en son domicile une petite miellerie permettant de procéder à l'extraction et à la mise en pots du miel récolté au rucher école implanté dans la forêt des Bochères à Séez.

La succession de Monsieur TRESALLET est assurée par Monsieur Jean-Louis NIVAULT, qui désire maintenir l'activité « miellerie » sur le territoire de la commune mais qui ne dispose pas de local. L'objectif principal de cette action, en plus de sa destination première, est de faire découvrir aux plus jeunes la passion de leurs Aïnés, par le biais d'exposition et de portes ouvertes.

**PRECISE** que le local en face de la mairie a été proposé à l'association « Le Rucher des Allobroges », qui a émis un avis favorable ; il convient maintenant de définir les conditions de mise à disposition.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :**

**DECIDE** de mettre à disposition de l'association « Le Rucher des Allobroges », à titre gratuit, le local situé entre l'église et la salle de réunions, pour la création d'une miellerie à but associatif mais non commercial. Il demande en compensation de cette gratuité, la mise en place d'actions à caractère pédagogique à destination de l'office du tourisme et des écoles de la commune.

**PRECISE** que la commune prendra à sa charge la consommation en eau potable et en électricité la

première année uniquement, des compteurs individuels seront mis en place à compter de la deuxième année d'activité. Pour cette question, huit élus étaient favorables à une prise en charge communale et cinq élus souhaitaient une participation du locataire aux frais d'électricité.

**DIT** que tous les travaux d'aménagement nécessaires à l'activité seront à la charge de l'association, dans le respect des règles d'hygiène en vigueur. Pour des raisons de sécurité et au vu de la proximité des habitations, toutes les mesures seront prises pour ne pas attirer les abeilles dans ce local.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation à intervenir pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation expresse par l'une ou l'autre des parties trois mois avant son terme.

## ❖ **LANGUE REGIONALE "SAVOYARD/FRANCOPROVENCAL"**

Monsieur le Maire expose que l'Association des Enseignants Savoyards sollicite les communes des deux Savoie pour que leur conseil municipal, par délibération, demande au Ministère de l'Education Nationale la prise en compte comme option, pour les élèves qui le souhaitent, du savoyard/francoprovençal à certains examens comme le diplôme national du brevet et le baccalauréat.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix - 1 contre : Robert DELEAGE et 1 abstention : Valérie FOUCAULT) :**

**CONSIDERANT** que cette faculté est offerte aux élèves des autres régions de France ;

**DEMANDE** au Ministère de l'Education Nationale la prise en compte comme option, pour les élèves qui le souhaitent, du savoyard/francoprovençal à certains examens comme le diplôme national du brevet et le baccalauréat.

## **FINANCES - TRAVAUX**

### ❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2012**

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 660 679€ a été inscrite au compte 6574 du budget principal 2012, pour l'octroi de subventions aux différentes associations communales et extra-communales. La somme de 616 001 € a déjà été attribuée lors des précédentes réunions, le solde disponible s'élève à 44 678 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :**

**DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
Centre régional Léon-Bérard – Lyon	100 €
Association Prévention routière de Savoie	85 €
SAVIHEP (hépatites) à Chambéry	100 €
Association accidenté de la vie (FNATH Savoie)	160 €
Ligue contre le cancer – Chambéry	100 €
France Alzheimer Savoie – Chambéry	200 €
Les restaurants du cœur – Chambéry	160 €
ADIL - Chambéry	100 €
Mission locale Albertville/Tarentaise	50 €
Banque alimentaire de Savoie – Chambéry	100 €
Club canoë-kayak Haute-Isère	100 €
Association Saint Michel – Bourg Saint Maurice	160 €
Association sportive d'Aime	265 €
Association cyclo cœur – Bourg Saint Maurice	160 €
Club de l'amitié – Bellentre	500 €
Ski club Peisey Vallandry (section nordique)	100 €
Handi Evasion – Aime	200 €
Intervalle à Aime	100 €
Handball Club Aime/La Plagne	350 €
Concours Vallée Tarentaise (Comice agricole)	50 €
Amicale des Donneurs de Sang du Canton d'Aime	50 €
Club des Sports Montchavin (fonctionnement)	30 000 €
Club des Sports Montchavin (athlète haut niveau)	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 190 €</b>

**PRECISE** que la somme de 36 000 € allouée au Club des Sports de Montchavin/Les Coches, est répartie de la façon suivante : 30 000€ pour le fonctionnement de l'association et 6 000€ pour l'athlète de haut niveau, sur présentation de factures.

Monsieur le Maire indique que plusieurs dossiers de demande de subvention ont été mis en attente car des précisions ont été demandées sur les adhérents, notamment le nombre d'enfants de la commune.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### ❖ **MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

Madame Sylvie PLANCHAMP rappelle que les agents de la commune peuvent bénéficier du Compte

Epargne Temps (CET), dont la demande d'ouverture est de droit et qui permet de reporter certains jours de récupération au titre de l'ARTT et de congés annuels. Cependant, le décret n° 2010-531 du 20 juin 2010 modifie profondément le régime du CET dans la fonction publique et offre certaines options aux collectivités, notamment l'alimentation du CET par le report d'une partie des jours de repos compensateurs et la compensation financière d'une fraction des jours inscrits au CET. Ces différentes possibilités doivent être examinées en détail pour chaque service, ce travail n'a pu être effectué à ce jour, Madame Sylvie PLANCHAMP propose donc d'ajourner cette délibération.

**Proposition acceptée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.**

## URBANISME - FONCIER

### ❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
CLEAZ Germain	Chef Lieu	Pose de panneaux photovoltaïques
MARCHAND MAILLET Martine	Chef Lieu	Création d'une terrasse surélevée
Pizzeria l'Origan	Les Coches	Réfection de la terrasse existante
HARDING Kevin et Lee	Montchavin	Modification de façades
BONNEVIE Gilbert	Les Coches	Création d'un garage

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

## INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – PROCÉDURE ACCIDENT DE SKI**

Suite à l'accident mortel d'un skieur cet hiver sur le territoire de la commune, il a été décidé d'établir une fiche de procédure qui sera communiquée à tous les services concernés et qui viendra compléter le plan communal de sauvegarde. Monsieur le Maire explique que plusieurs concours de circonstances ont alourdi la gestion de l'évènement, déjà tragique en soit. Dans le cas présent, le PGHM est intervenu dans un secteur non desservi par un réseau de radiotéléphonie, ce qui a perturbé la procédure habituelle. En effet, le PGHM n'a pu prendre contact ni avec le Procureur de la République pour obtenir une autorisation de transport de corps à l'extérieur de la commune, ni avec un service de pompes funèbres pour la prise en charge du défunt à son arrivée. L'hélicoptère a donc atterri aux Coches et la salle polyvalente de Montchavin a fait office de chapelle ardente, dans l'attente de l'intervention des pompes funèbres. Cette situation a été relativement bien gérée dans son ensemble mais difficile sur le plan humain, relationnel et émotionnel car la famille et les amis de l'accidenté étaient nombreux et présents dans la station.

**Le printemps est là !**

**Bricolage et jardinage, quelques règles à respecter.**

**Suivant l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Savoie.**

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

# Réunion du Conseil Municipal du 3 MAI 2012

**Présents** - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 3<sup>ème</sup> adjoint  
MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Audrey MARCHAND-MAILLET, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** – MM. Jean-Paul DAVID, Yann ALLAIN (pouvoir donné à Audrey MARCHAND-MAILLET), Michel SICARDI  
**Absent** – M. Michel GIROD.

**Date de la convocation** : 26 avril 2012

**Ouverture de séance** : 19 h 30

**Clôture de séance** : 22 h

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia MARCHAND MAILLET, comme secrétaire de séance et Madame Sylvie PLANCHAMP, secrétaire générale, comme auxiliaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des séances du 29 mars et 12 avril 2012, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour et déclare la séance ouverte :

Demande de mise en place d'un jardin d'enfants aux Coches

ZAC les Coches – Convention d'utilisation des terrains communaux

Conditions de mise à disposition de terrains communaux à Montorlin pour des jardins familiaux

Voirie communale – Signature du marché à bons de commande

Demande de subvention de l'OGMC

Programme 2012 – Travaux sylvicoles en forêt communale – Demande de subvention à la Région

Budget Eau & Assainissement - Décision modificative n° 1

Présentation des demandes d'urbanisme en cours d'instruction

Informations et questions diverses

Il propose d'ajouter les points suivants : modification des statuts de la CCCA, acquisition d'un véhicule de déneigement, demande de subvention travaux d'assainissement du Rocheray ; le Conseil municipal accepte ces modifications à l'unanimité. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

## ADMINISTRATION GENERALE

### ❖ MISE EN PLACE D'UN JARDIN D'ENFANTS AUX COCHES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école de ski et d'aventure « Evolution 2 » qui sollicite de la part de la commune l'autorisation de mettre en place un jardin d'enfants aux Coches à partir de la saison 2012/2013. Le but de sa demande est de pouvoir assurer à sa clientèle un terrain d'apprentissage pour les débutants jusqu'en fin de saison avec un enneigement correct. En effet, le jardin d'enfants situé à Montchavin est difficilement exploitable en fin de saison en raison du manque de neige. Le terrain convoité se situe entre les tennis et le chalet du tir à l'arc aux Coches.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que ce projet s'inscrit dans le cadre du développement touristique de la station ;

**DECIDE** de mettre gracieusement à la disposition de l'école de ski « Evolution 2 » l'espace sollicité non aménagé, situé entre les tennis et le chalet du tir à l'arc, sur les parcelles cadastrées AC 100 et 101, au lieu-dit « Planbetex », dépendant du domaine privé de la commune.

**INDIQUE** que ce prêt est destiné à permettre à Evolution 2 d'installer un jardin d'enfants hivernal sur cet emplacement, avec la mise en place d'un fil à neige.

**PRECISE** que tous les travaux d'aménagement et de raccordement électrique seront à la charge du preneur. Les organisateurs devront respecter la réglementation en vigueur, entretenir les lieux et remettre le site en état au terme du contrat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation à intervenir avec le preneur pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation expresse par l'une ou l'autre des parties un mois avant son terme et tout document s'y rapportant.

### ❖ ZAC DES COCHES – AUTORISATION D'UTILISER DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique que la ZAC des Coches est classée en zone Uc ; au fil des années les commerçants et particuliers ont utilisé les terrains privés de la commune pour des aménagements divers, sans aucune autorisation écrite. Pour des raisons notamment d'assurance et de responsabilité, il serait souhaitable de régulariser ces mises à disposition par une convention. Il propose donc à l'assemblée de définir les conditions d'utilisation de ces terrains communaux par des tiers.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**DECIDE** de conventionner tous les aménagements réalisés par les commerçants ou particuliers sur les terrains situés dans la ZAC des Côches et appartenant au domaine privé de la commune.

**FIXE** le tarif d'occupation à 3 euros le mètre carré, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

**PRECISE** que la commune se réserve le droit de récupérer les emplacements mis à disposition dans le cadre d'un projet d'intérêt général. La réalisation et l'entretien des aménagements seront à la charge des locataires, ainsi que la remise en l'état initial.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout document s'y rapportant.

### ❖ MISE À DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR DES JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire expose que certaines personnes sollicitent de la part de la commune la mise en place de jardins familiaux sur des parcelles appartenant au domaine privé de la commune, afin qu'ils les cultivent pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que les jardins familiaux constituent un lieu de vie locale ;

**DECIDE** de mettre à disposition de particuliers qui en feront la demande, les habitants de la commune étant prioritaires, des parcelles communales pour l'exploitation exclusive de jardins familiaux. Les terrains adaptés à cette utilisation seront définis

pour chaque hameau ayant des possibilités.

**PRECISE** qu'en raison du caractère précaire et révocable de ces autorisations, les plantations permanentes seront interdites. Tout aménagement provisoire sera soumis à autorisation préalable.

**DIT** que ce prêt est consenti à titre gratuit, pour une durée d'un an, renouvellement par tacite reconduction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt à usage à intervenir avec chaque preneur.

### ❖ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.C.A.**

Monsieur Roger POUSSIN informe l'assemblée que le Conseil communautaire de la communauté de communes a sollicité, par délibération en date du 25 avril 2012, la modification des statuts de la C.C.C.A pour en changer la dénomination. En effet, une réflexion a été engagée, en partenariat avec un cabinet de conseil en communication, pour doter la communauté de communes d'un nouveau nom et d'un nouveau logo plus modernes. De plus, le nom « C.C.C.A. » existe déjà et ne peut être repris en l'état dans les documents officiels.

Monsieur le Maire expose que la dénomination de la Communauté figure dans les statuts, à l'article 1, et que l'entrée en vigueur du nouveau nom choisi par les élus, « Les Versants d'Aime », suppose donc de procéder à la modification de cette disposition.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

VU la délibération n°2012-086 du Conseil communautaire de la communauté de communes du canton d'Aime ;

CONSIDERANT le souhait des élus intercommunaux de modifier le nom de la communauté de communes et les réflexions et travaux conduits pour la définition d'une dénomination plus moderne ;

**APPROUVE** la nouvelle dénomination de la communauté de communes, à savoir « Les Versants d'Aime » et la modification des statuts correspondants, notamment son article 1<sup>er</sup>.

### ❖ **VOIRIE COMMUNALE – MARCHÉ À BONS DE COMMANDE**

Monsieur le Maire explique qu'un appel à la concurrence a été lancé pour les travaux de réfection de la voirie communale pour les quatre prochaines années.

Trois entreprises ont adressé une offre et ont été classées suivant les critères de sélection, définis dans le règlement de consultation, à savoir : prix pondéré à 55 % et valeur technique pondérée à 45 %.

Un chantier fictif a été chiffré en utilisant le bordereau de prix de chaque candidat, l'entreprise la moins-disante a obtenu la note de 55, les autres entreprises ont été notées en appliquant une règle de trois. Les moyens techniques présentés par chaque candidat ont été jugés suffisants ; la note maximale a été attribuée à deux entreprises qui ont produit un certificat d'identité professionnelle et justifié de leur classement ISO 9001 et ISO 14001 pour les activités concernées par le marché.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**VU** le classement des trois offres, établi en fonction des critères définis dans le règlement de consultation ;

**DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE, pour les travaux à effectuer sur la voirie communale et ses annexes, pour une durée de quatre ans, avec un marché minimum de 800 000 € et maximum de 3 millions d'euros sur la totalité de la période.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant.

### ❖ **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OGMC POUR 2012**

Madame Audrey MARCHAND MAILLET, Présidente de l'OGMC, présente le bilan financier de cet établissement public local à caractère industriel et commercial, qui fait ressortir un déficit fin 2011 de 49 911 euros. La plupart des activités s'autofinancent, le camping dégage un excédent mais le point noir du budget est la patinoire. Cette structure consomme énormément d'énergie et l'abonnement du compteur électrique est coûteux même lorsque la patinoire est fermée ; sa fréquentation est raisonnable l'été grâce aux cartes d'hôtes qui proposent des entrées gratuites mais elle est plus difficile l'hiver à cause de son accès peu pratique et de sa situation à l'extérieur de la station. Le déficit a été accentué cette année car la salle « Pignard » n'a pu être louée cette saison en raison du transfert dans ce bâtiment de la garderie « Pirouette » qui a été victime d'un incendie.

Madame Audrey MARCHAND MAILLET précise que le besoin financier de l'OGMC pour 2012 est estimé à 80 000 euros ; ce dernier risque d'augmenter considérablement ces prochaines années si la patinoire continue à fonctionner de manière identique.

Les membres présents souhaitent qu'une réflexion soit engagée sur le devenir de cette patinoire qui est vieillissante et dont les coûts d'entretien et de fonctionnement alourdissent considérablement le budget de l'OGMC. Certains proposent d'envisager une utilisation hivernale uniquement et d'employer la surface du plancher en scène de spectacles l'été. D'autres privilégieraient une délégation à une entreprise privée (DSP) ou une reconversion du bâtiment en structure multisports car la vraie question aujourd'hui est de savoir si cette activité représente un réel intérêt pour la station. Il est donc décidé de réaliser une étude de faisabilité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix) :**

*Retrait de la séance en raison de leurs fonctions au sein de l'OGMC : MM. Audrey MARCHAND MAILLET et Francis DANCRE.*

**CONSIDERANT** le besoin de financement de l'Office de Gestion de Montchavin/Les Coches ;

**CONSIDERANT** que l'OGMC gère des activités de service public de la station, déléguées par la commune ;

**DECIDE** d'attribuer à cet établissement une subvention d'équilibre de 80 000 euros et dit que les crédits sont inscrits au compte 65737 du budget primitif 2012.

### ❖ **FORET COMMUNALE – TRAVAUX SYLVICOLES 2012**

Monsieur le Maire rappelle la programmation annuelle des actions de l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2012, dont les crédits ont été inscrits au budget primitif 2012.

La nature des travaux susceptibles d'être financés par la Région est la suivante : nettoyage et dépressage de semis naturels. Le montant estimatif des travaux est de 4 512 euros HT.

**EXPLIQUE** le dispositif de financement relatif à ce projet :

- **dépense subventionnable : 4 512 € HT**
- montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil régional : 1 353.60 € HT (30 %)
- montant de l'autofinancement communal : 3 158.40 € HT

## Nouveautés au camping

Depuis Décembre 2011, le camping de Montchavin s'est lotti de 2 splendides mobiles home équipés pour 4 à 6 personnes.  
 En effet, pour répondre toujours au mieux à l'attente de la clientèle et proposer une offre attractive, aidant la fidélisation il était nécessaire de franchir le pas.  
 Nos clients ont donc pu accéder cet hiver aux nouvelles installations et à leur confort, tout en profitant de la vue imprenable dont bénéficie le camping.  
 De très bons retours sur ces investissements nous sont parvenus. 16 semaines occupées cet hiver et des demandes de réservations pour l'hiver prochain commencent.  
 Pour cet été, déjà 11 semaines réservées.



### Hatha Flow Yoga

#### Session de 10 Semaines commençant en Septembre 2012

Horaires: Mardi Matin à 9h et Mercredi soir à 19h

Lieu: Salle des Fêtes, chef-lieu, Bellentre

Tarifs: 10 € /séance à l'unité

8 € /10 séances hebdomadaires

Les cours adaptés pour tous les niveaux et tous les âges!

Le Yoga est excellent pour développement de force, souplesse, équilibre et relaxation

Instructrice: Sylvia Fairclough, RYT

Instructrice Agréée YogaWorks®, enregistrée avec Yoga Alliance

#### Infos Pratiques:

Séances en anglais – et un peu de français!

Tenues confortables conseillées

Si possible, amenez vos propres tapis svp. Sinon 10 tapis en emprunt

Pour toutes précisions et inscriptions :

Sylvia sur [sylviatp\\_816@yahoo.com](mailto:sylviatp_816@yahoo.com)

Tel: 04 79 04 11 09 Portable: 07 77 82 10 29

Places limitées

## HORAIRES NAVETTES été 2012

Accès sur présentation de la carte d'hôte  
 disponible auprès de la mairie, des offices  
 de tourisme et des hébergeurs

Office de Tourisme les Cochés	Observatoire	Orgère	Luge d'été	Vanoise Express
10h25	*	*	*	10h40
11h35	*	*	*	11h50
14h20	*	*	*	14h35
16h20	*	*	*	16h35
17h25	*	*	*	17h40

Vanoise Express	Luge d'été	Orgère	Observatoire	Office de Tourisme les Cochés
10h40	*	*	*	10h55
11h50	*	*	*	12h05
14h35	*	*	*	14h50
16h35	*	*	*	16h50
17h40	*	*	*	17h55

\* ARRÊT INTERMÉDIAIRE

Le Replat	3 Glaciers Neige et Soleil	Camping	Rue Principale Montchavin	Office du Tourisme Les Cochés	Hameau Sauguet	Le Rami	Patinotre
			9h00	9h10	*	*	9h20
			9h35	9h45			
10h00	*	*	10h05	10h15	*	*	10h20
11h10	*	*	11h15	11h25	*	*	11h30
			12h15	12h25	*	*	12h30
Ligne Vanoise Express			14h00	14h10	*	*	14h15
15h05	*	*	15h10	15h20	*	*	15h25
			15h40	15h50	*	*	15h55
Ligne Vanoise Express			16h10	16h20	Vers Vanoise Express		
			17h00	17h10	*	*	17h20
			18h05	18h15	*	*	18h20
18h40	*	*	18h45	18h55	*	*	19h00
			19h10	19h20			
			19h30	19h40	*	*	19h45

Patinotre	Le Rami	Hameau Sauguet	Office du Tourisme Les Cochés	Rue Principale Montchavin	Camping	Neige et Soleil	3 Glaciers	Le Replat
09h20	*	*	09h25	09h35				
			09h45	09h55	*	*	*	10h00
10h20	*	*	10h25	Ligne Vanoise Express				
			10h55	11h05	*	*	*	11h10
11h30	*	*	11h35	Ligne Vanoise Express				
			12h05	12h15				
12h30	*	*	12h35	12h45				
14h15	*	*	14h20	Ligne Vanoise Express				
			14h50	15h00	*	*	*	15h05
15h25	*	*	15h30	15h40				
15h55	*	*	16h00	16h10				
			16h50	17h00				
17h20	*	*	17h25	Ligne Vanoise Express				
			17h55	18h05				
18h20	*	*	18h25	18h35	*	*	*	18h40
19h00	*	*	19h05	19h10				
			19h20	19h30				
19h45	*	*	19h55					



### Le souvenir demeure



Les anciens d'Algérie restent profondément attachés à la date du 19 mars 1962, marquant le cessez-le-feu en Afrique du nord.

Le 50<sup>e</sup> anniversaire des accords d'Evian a été commémoré en présence d'Anthony Favre, maire, et de la population locale. Après le dépôt d'une gerbe, l'assistance a observé une minute de silence pour honorer le souvenir des victimes de tous les conflits. Dans son allocution, Guy Bourgeois, président de la section locale de l'ARAC a évoqué les événements de cette guerre qui n'en portait pas le nom et rendu hommage au 30 000 soldats qui ont perdu la vie et aux 300 000 autres revenus blessés. "Pour nous, anciens combattants, nous voulons dire aux jeunes générations combien la paix est un bien inestimable. Tous ensemble, œuvrons à la préserver". Un cortège s'est ensuite formé pour se rendre au cimetière où les drapeaux devaient s'incliner sur la tombe d'Aimé Favre, jeune combattant Bellentrain tombé lors d'une embuscade le 3 mars 1960, près de Bogny en Algérie.

Le verre de l'amitié offert par la municipalité, a mis un point final à cette journée du souvenir.

### Un carnaval haut en couleurs



Le vendredi 6 avril, sous un soleil radieux, les élèves de maternelle et du primaire ont fêté carnaval. C'est dans les rues du chef-lieu qu'une cinquantaine d'enfants ont défilé, accompagnés par leurs enseignants, parents et grands-parents. Ils avaient revêtu des déguisements chatoyants et tous plus originaux les uns que les autres. Les costumes évoquaient les quatre saisons : Printemps, été, automne et hiver étaient merveilleusement représentés. De retour sur l'aire de jeux, "M Carnaval", un mille-pattes fabriqué par les petites mains de la maternelle, a été déclaré coupable de tous les maux de la terre. La sentence fut unanime et sans appel : il devait être brûlé vif sur le bûcher ! Mais carnaval renaîtra de ses cendres et reviendra l'année prochaine pour la plus grande joie des enfants. Cet après-midi récréatif s'est achevé par un solide goûter offert et servi par le club de l'amitié.



### Le foncier économique et agricole en question

Le lundi 5 mars, à la salle des fêtes du chef-lieu, une trentaine de membres du Conseil Local de développement de Tarentaise-Vanoise (CLD) se sont réunis pour débattre sur le thème du foncier économique et agricole en Tarentaise. En effet, dans le cadre de la mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en Tarentaise, document d'urbanisme qui conditionnera le développement de la région pour les prochaines années, un certain nombre d'études sont actuellement construites et pilotées par l'assemblée du pays Tarentaise-Vanoise sur le devenir du foncier. Le conseil de développement a été associé à ces travaux lors d'une présentation des projets en cours (foncier économique et diagnostic agricole). L'échange de cette rencontre (du 5 mars) avait pour objet de valider collectivement un certain nombre de propositions et de contributions qui seront transmises aux élus et techniciens en charge de la mise en place du SCOT en Tarentaise.

Plusieurs constats ont été soulevés et bon nombre de pistes ont été évoquées : la nécessité de développer des "bâtiments relais" ou "bâtiments blancs" pour faciliter l'installation d'entrepreneurs tout en densifiant l'offre immobilière, l'indispensable cohérence à rechercher à l'échelle de la Tarentaise pour le projet de développement des zones d'activités. La prise en compte impérative des impacts paysagers ou agricoles, la requalification architecturale des bâtiments, la nécessaire gouvernance à trouver pour la hiérarchisation des zones et des choix d'implantations concertés.

Le conseil de développement est une assemblée de la société civile (habitants, acteurs économiques et associatifs) dont l'objet est d'être une force de proposition sur des sujets d'importance relatifs à l'avenir de la Tarentaise. Les portes de cette assemblée sont ouvertes à tous (04 79 32 89 25).

Le vendredi 6 avril, sous un soleil radieux, les élèves de

## Généralisation des défibrillateurs :



### Il y a urgence ...

50000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque inopiné chaque année. Or d'après des études scientifiques, l'utilisation plus systématique de défibrillateurs dans

notre pays permettrait de sauver entre 3000 à 4000 vies. D'où l'importance d'en équiper le plus de sites possibles.

Contrairement à une idée répandue, l'utilisation d'un défibrillateur ne permet pas à elle seule de réanimer une personne. En réalité, l'appareil complète et facilite les gestes de réanimation cardio-pulmonaire que l'on apprend lors des formations de secourisme. De ce fait, même si le décret du 4 mai 2007 indique que les défibrillateurs externes automatisés (DEA) peuvent juridiquement être mis en œuvre par "toute personne", il est préférable que les utilisateurs aient reçu une formation pour pouvoir les manipuler correctement.

Pour permettre une utilisation efficace de ce matériel, une réunion d'information et d'initiation a rassemblé dans la salle des fêtes du chef-lieu plus d'une quarantaine de seniors. La séance a été conduite par la caporale Perrine Excoffier, actuellement stagiaire au centre des sapeurs-pompiers d'Aime. La formatrice a d'abord rappelé l'importance et l'urgence des secours dans les cas d'arrêts cardio-respiratoires. Elle a ensuite évoqué la précocité de la chaîne de survie : l'alerte, la réanimation cardio-pulmonaire, le bouche à bouche, la défibrillation, les soins médicaux. Le public est ensuite passé aux exercices pratiques sur mannequin avec les techniques de massage cardiaque, pour terminer par l'utilisation du défibrillateur.

Sur l'ensemble du territoire communal, deux défibrillateurs sont recensés et facilement accessibles : le premier dans le bâtiment de l'école primaire du chef-lieu et le second est fixé sur le mur extérieur de la Poste à Montchavin.



se sont produits en concert devant les aînés de la commune et les élèves des écoles de la Côte d'Aime, Landry et la maternelle de Bonconseil. Durant plus d'une heure, sous l'œil attentif des divers professeurs, ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes, concrétisant ainsi le sérieux d'un investissement collectif, employé à l'étude du solfège et à l'apprentissage d'un instrument de musique. Ce projet pédagogique conduit par l'école de musique d'Aime et financé par la communauté de communes se poursuivra, dès la rentrée prochaine, à l'école primaire du chef-lieu.

## Communauté de communes du canton : Une nouvelle identité et un nouveau logotype



Avec la participation des élus de chaque commune, la communauté de communes vient d'achever son projet de territoire, véritable feuille de route qui trace le chemin pour les 5 à 10 années à venir. Celui-ci a permis d'identifier les perspectives considérées comme majeures pour le développement du territoire, et fédérant les communes associées (Aime, Bellentre, Granier, la Côte d'Aime, Landry, Macôt la Plagne, Montgirod-Centron, Peisey-Nancroix, Valezan).

A ce moment clé de son histoire, la Communauté de Communes a donc choisi d'opter pour un nouveau nom qui soit à l'image de la diversité des communes du territoire, d'un versant à l'autre ... de l'entrée au fond de vallée. La communauté de communes du canton d'Aime devient donc "les versants d'Aime".

Cette nouvelle identité devrait permettre à la population de mieux identifier cette collectivité et la diversité des actions qu'elle engage. Depuis sa création, fin 2004, celles-ci se sont progressivement étoffées pour couvrir un champ très varié comprenant l'environnement, l'action sociale, les équipements sportifs et de loisirs, la culture, le développement économique, la scolarité ... La liste étant bien sûr non exhaustive.

### Un orchestre à l'école de Montchavin : Elèves et enseignants unis le temps d'un concert

L'année scolaire s'achève, et avec elle le projet musical mis en place depuis le mois de septembre à l'école de Montchavin-

les-Coches. Le jeudi 7 juin, à la salle Pignard, les élèves et leurs instituteurs



# MEUBLES DE TOURISME DECLARATION OBLIGATOIRE

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile. (art. D324-1 du Code du Tourisme)

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, **que celui-ci soit classé ou non, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du Maire de la Commune où est situé le meublé (art. L 3214-1 Du Code du tourisme)**

La déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé de tourisme, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits, la ou les périodes prévisionnelles de location et, le cas échéant, la date de la décision de classement et le niveau de classement des meublés de tourisme.

Tout changement concernant les éléments d'information que comporte la déclaration fait l'objet d'une nouvelle déclaration en Mairie.

La liste des meublés de tourisme, classés ou non, est consultable en mairie.

PS : Déclaration en mairie des meublés de tourisme.

**A - IDENTIFICATION DU DECLARANT (2)**

VOTRE NOM : \_\_\_\_\_ VOTRE PRENOM : \_\_\_\_\_  
 VOTRE ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_ PAYS : \_\_\_\_\_  
 VOTRE N° TELEPHONE (facultative) : \_\_\_\_\_  
 Adresse du meublé de tourisme : \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

**B - IDENTIFICATION DU MEUBLE DE TOURISME**

NOMBRE DE PIECES COMPOSANT LE MEUBLE : \_\_\_\_\_  
 NOMBRE MAXIMAL DE LITS (soit nombre de personnes susceptibles d'être accueillies dans le meublé) : \_\_\_\_\_  
 Facultatif : MAISON INDIVIDUELLE APPARTEMENT étage  
 LE CAS ECHEANT, date de la décision de classement du meublé de tourisme : \_\_\_\_\_  
 niveau de classement (nombre d'étoiles) : \_\_\_\_\_

**C - PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION**

TOUTE L'ANNEE : \_\_\_\_\_  
 SINON, PRECISER LA OU LES PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION : \_\_\_\_\_

FAIT A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_  
 Avertissement : \_\_\_\_\_  
 Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

(1) Art. L. 324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé ».

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétaire de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Les données recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de déclaration aux fins d'établir une liste des meublés de tourisme pour l'information du public conformément aux dispositions de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme.

*Dimanche 22 juillet 2012  
reproduction d'un mariage d'autrefois*

en costume savoyard à partir de 17h à Montchavin avec la participation des habitants de la commune, suivi d'un repas savoyard organisé par le sou des écoles. Venez nombreux !!!  
 Si vous avez des costumes savoyard et que vous voulez participer au défilé vous pouvez contacter :  
 Marchand Maillet Patricia au 06/09/03/02/73



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**APPROUVE** le plan de financement présenté et note que la somme à la charge de la commune s'élève à 3 158.40 € HT, financée sur les fonds propres du budget principal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

**SOLLICITE** l'aide du Conseil régional pour la réalisation des travaux subventionnables et lui demande l'autorisation de commencer les travaux susvisés avant la décision d'octroi de l'aide.

### ❖ **BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1** **Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**APPROUVE** le virement de crédit suivant à la section d'exploitation (dépenses) :

c/701249 : + 8 200 € - c/6068 : - 8 200 €

c/706129 : + 5 800 € - c/022 :- 5 800 €

### ❖ **ACQUISITION D'UN VEHICULE MULTIFONCTIONNEL**

Monsieur Roland RICHERMOZ explique que les engins vieillissants engendrent un coût d'entretien conséquent et qu'il n'est plus envisageable de réparer l'actuel Unimog. En concertation avec les services techniques, il propose de le remplacer par un camion multifonctionnel avec une lame à l'avant et une saleuse à l'arrière. Ce véhicule ne servira pas uniquement au déneigement mais à d'autres tâches comme le transport de matériaux. Son coût est estimé à 150 000 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**DONNE** son accord pour l'achat d'un camion multifonctions neuf ou d'occasion et demande à Monsieur le Maire de lancer l'appel à concurrence.

**SOLLICITE** l'aide du Conseil général de la Savoie et demande l'autorisation de commander ce véhicule avant la décision d'octroi de la subvention.

**APPROUVE** la décision modification suivante :

c/2182 : + 150 000 €

- c/2313-101 :- 150 000

### ❖ **RACCORDEMENT DU HAMEAU DU ROCHERAY AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que les travaux de raccordement du hameau du Rocheray au réseau d'assainissement collectif sont inscrits au budget primitif de l'eau et de l'assainissement ;

**SOLLICITE** l'aide du Conseil général de la Savoie et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ces travaux d'assainissement sur le territoire communal.

**DEMANDE** à ces financeurs publics l'autorisation de commencer les travaux susvisés avant la décision d'octroi de la subvention.

## URBANISME - FONCIER

### ❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
CHEVALIER Marie-Pierre	Montchavin	Ouvertures supplémentaires
GAYON Philippe	Les Coches	Ouvertures supplémentaires

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

## INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **RÉSERVOIR DU CHANTON**

Monsieur Roger POUSSIN explique que, lors du nettoyage complet du réservoir, une fuite a été constatée, ce dernier a été vidé en totalité afin de repérer la fuite avec l'aide de spécialistes. Le constat est moins alarmiste que prévu car il n'y a pas de problèmes structurels, l'ouvrage est sain dans son ensemble. En effet, les trous détectés et les plaques d'amoncellement de « nids de gravier » formées lors de la création du réservoir il y a 30 ans, peuvent techniquement être réparés. Si l'expert confirme son diagnostic de réparations de surface, les travaux pourraient être programmés en septembre, après appel d'offres.

### ❖ **AMÉNAGEMENT MAIRIE**

La bibliothèque a été transférée cette semaine dans la maison « Sauton », réouverture prévue le mercredi 09 mai 2012. Les travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque en salle de réunions et bureaux vont commencer la semaine prochaine.

# Réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2012

**Présents** - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 3<sup>ème</sup> adjoint, Yann ALLAIN 4<sup>ème</sup> adjoint  
MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Audrey MARCHAND-MAILLET, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** – MM. Jean-Paul DAVID (pouvoir donné à Anthony FAVRE), Marie-Suzanne GROETZINGER (pouvoir donné à Robert DELEAGE), Patricia MARCHAND-MAILLET (pouvoir donné à Valérie FOUCAULT), Jérôme CLEAZ, Francis DANCRE (pouvoir donné à Robert DELEAGE), Michel SICARDI.

Patricia est arrivée à 8 h 45, son bon pour pouvoir devient caduc.

**Absent** – M. Michel GIROD.

## ADMINISTRATION GENERALE

### ❖ EXPLOITATION DU CINEMA À MONTCHAVIN

Monsieur le Maire rappelle que la Société DAVOINE, actuelle gérante du cinéma à Montchavin, a donné son congé au 30 juin 2012. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 mars 2012, a décidé de maintenir l'activité cinématographique dans la station, d'en reprendre la gestion directe à compter de l'hiver 2012 et a sollicité l'assistance de la Société M.C.A. pour les démarches administratives avant la réouverture, le diagnostic de la salle et l'achat du matériel pour le passage au numérique.

*PRECISE* que la commune est propriétaire de la salle de cinéma proprement dite avec ses dépendances, de la cabine et de l'écran de projection, ainsi que des aménagements intérieurs. Une demande a été adressée au Centre national de la cinématographie à Paris pour obtenir une carte d'exploitant. La prochaine étape est l'acquisition de l'équipement de projection numérique, subventionnable à 90 %.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que ce projet s'inscrit dans le cadre du développement touristique de la station ;

**APPROUVE** le cahier des charges pour le passage au numérique et demande à Monsieur le Maire de le transmettre sans délai à l'édition « Le Film Français » pour insertion à la rubrique « annonces légales ».

**SOLLICITE** l'aide du Centre national de la cinématographie pour la numérisation de la salle de cinéma à Montchavin et demande l'autorisation de commander l'équipement correspondant avant la décision d'octroi de la subvention.

**ACCEPTE** le virement de crédit suivant :

- c/2138-102 : + 90 000 €
- c/1328-102 : + 90 000 €

*Monsieur le Maire indique que le conseil devra, dès l'automne, ouvrir un poste saisonnier à temps complet et procéder au recrutement de la personne qui sera chargée du fonctionnement du cinéma : billetterie, projection des films, entretien de la salle,...*

*Yann ALLAIN pense qu'il serait préférable d'envisager une ouverture trois jours par semaine afin d'une part de limiter les frais de gestion, et d'autre part de mieux « remplir » la salle à chaque séance ; les autres jours seraient réservés à des spectacles. Anthony FAVRE l'informe que cette éventualité n'est pas conseillée par les professionnels du cinéma.*

*Yann ALLAIN exprime son embarras sur le principe de sauver ce cinéma pour des raisons économiques avec de l'argent public, si dans le même temps des tarifs préférentiels pour les résidents à l'année ne sont pas votés. En effet, il estime que cette population doit pouvoir bénéficier d'un retour sur investissement.*

### ❖ VVF VILLAGES – AVENANT À LA CONVENTION DE BAIL

Monsieur le Maire expose qu'aux termes d'un bail en date du 07 janvier 2008, la commune a donné à bail au profit de VVF Villages, le village de vacances « l'Eterlou » pour une durée de 15 ans à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Suite à la rénovation et à l'extension de ce village vacances à compter de cette année, dont le coût total est estimé à 1 800 000 € HT, un premier emprunt de 900 000 euros a été contracté par la commune et un second d'environ 600 000 € doit être souscrit dans les prochains mois. VVF Village s'est engagée à rembourser à la commune, à titre de loyer, les annuités afférentes à ces prêts.

Il convient donc de signer des avenants ayant pour objet :

- la mise en adéquation de la durée du bail avec les engagements pris, en prorogeant la convention de bail ;
- la définition des nouvelles conditions de loyer consécutives au financement du programme de rénovation.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**APPROUVE** la modification proposée des articles 4 et 7 de la convention de bail signée le 07 janvier 2008.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir et tout document s'y rapportant, ayant le même objet.

### ❖ DELEGATION AU MAIRE SELON L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 mai 2008, le Conseil municipal lui a délégué, pour la durée de son mandat, certaines compétences, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est notamment chargé d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. Afin d'éviter toute ambiguïté, il convient de définir clairement le type de droit de préemption concerné par cette délégation.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**DECIDE** d'apporter une précision à sa délibération du 15 mai 2008, concernant notamment la délégation qu'il a donnée au Maire

dans le cadre des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme.

**PRECISE** que Monsieur le Maire est chargé pendant la durée de son mandat de :

- ✓ Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. Il ne pourra pas déléguer l'exercice de ces droits au titre de l'article 213-3 du Code de l'urbanisme.
- ✓ Exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'urbanisme, relatif aux cessions des fonds de commerce et artisanaux ainsi que les baux commerciaux, en application de la délibération du Conseil municipal du 12 juin 2008.

## ❖ **DEMATERIALIZATION DE LA PAIE**

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**ACCEPTE** de transmettre les bulletins et les états de paie, sous forme dématérialisée, pour le budget principal, sachant que le caractère exécutoire de ces documents sera certifié par la signature du bordereau des mandats.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le comptable du Trésor et la présidente de la Chambre régionale des comptes.

## **FINANCES - TRAVAUX**

## ❖ **BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE**

Madame Sylvie PLANCHAMP rappelle que la gestion du complexe aquatique de Montchavin a été déléguée à une société privée et qu'à ce titre, conformément à la convention d'affermage signée le 12 avril 2011, les droits à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ayant grevé les investissements financés par la collectivité, peuvent être transférés au délégataire. Ce qui permettra à la commune de récupérer la totalité de la TVA sur cette opération et d'exclure les dépenses du FCTVA.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**APPROUVE** la décision modificative suivante :

c/2762-041(dépenses) - 1 200 000 €

c/2313-100 (dépenses) – 1 200 000 €

c/2313-041 (recettes) – 1 200 000 €

c/2762-100 (recettes) – 1 200 000 €

## ❖ **BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT – TRAVAUX RESERVOIR LE CHANTON**

Monsieur Bernard VILLIEN rappelle qu'une fuite a été constatée au réservoir du Chanton et qu'un diagnostic a été demandé. Le bureau d'études a envoyé son rapport chiffré, qui préconise de recouvrir entièrement l'intérieur du réservoir d'un enduit étanche, d'où un coût estimé à 85 209 € HT.

*Bernard VILLIEN pense qu'il n'y a pas urgence à effectuer la totalité des travaux recommandés, il propose de ne retenir pour cette année que l'étanchéité de la coupole et de définir un périmètre de protection autour du réservoir, afin d'interdire le pâturage des animaux.*

*Anthony FAVRE propose de recueillir l'avis des services techniques et suggère à Messieurs Bernard VILLIEN, Roland RICHERMOZ et Roger POUSSIN d'organiser une réunion, en invitant éventuellement le responsable du bureau d'études.*

**Le Conseil municipal, décide d'ajourner cette question.**

## ❖ **COMPLEXE AQUATIQUE - AVENANTS**

Monsieur le Maire explique que des avenants doivent être signés pour les lots n° 2 et 15 avec les entreprises concernées, il donne le détail des plus et moins values pour chaque lot. Il précise que pour le lot 15, les travaux concernent les locaux de stockage pour les produits de traitement, qui ont été imposés par la commission de sécurité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**APPROUVE** les modifications apportées aux lots suivants :

- lot n° 2 – Terrassements-vrd-parois clouées - Plus value de 61 291 € HT

- lot n° 15 – Locaux de stockage produits de traitement - Plus value de 3 375.60 € HT

## ❖ **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**VU** les demandes de subvention de l'association « les Archers de l'Edelweiss » et du « Roller Hockey Club » :

**DECIDE** de ne pas allouer de subvention aux Archers de l'Edelweiss car aucun enfant de la commune n'adhère à cette association.

**SOLLICITE** l'avis de la commission communale des finances sur la demande du Roller Hockey Club, avant toute décision.

## ❖ **ALLOCATION DE VETERANCE AUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 marque une reconnaissance nationale envers nos sapeurs pompiers volontaires. Un effort est proposé pour améliorer la retraite des plus anciens, qui furent souvent complètement bénévoles, sur la retraite des sapeurs pompiers ayant cessé plus récemment leur engagement au service de la collectivité. Une nouvelle mesure

précise également qu'en cas de décès du sapeur pompier volontaire, l'allocation de vétéran est maintenue au conjoint survivant sur sa demande.

**RAPPELLE** que la commune finance l'allocation de vétéran versée à ses anciens sapeurs pompiers. C'est pourquoi, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'alignement de cette contribution sur l'allocation de fidélité proposée par la loi.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**VU** le tableau de l'allocation de vétéran calculée sur les anciennes bases et celui prenant en compte l'application de l'allocation de fidélité ;

**ACCEPTE** de financer l'alignement de l'allocation de vétéran sur les montants de l'allocation de fidélité, soit un surcoût pour 2012 de 2 202.72 €.

### ❖ **OGMC – GRATUITE DES CARTES D'HOTE**

Monsieur le Maire propose de reconduire cet été l'accès gratuit, pour les titulaires de la carte d'hôte 2012 valable à Montchavin/ les Coches (clients, habitants et salariés de la commune, copropriétaires et saisonniers), aux structures suivantes (nominatif un seul passage par personne et par semaine :

- patinoire couverte de 40 m x 20 m située aux Coches, fourniture patins à glace et casque
- luge d'été, parcours enfants, parcours adultes, fourniture casque
- accro bungee

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que cette gratuité a été appréciée de la clientèle l'été dernier et qu'il est important d'optimiser la fréquentation de ces structures ;

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et décide de participer au financement de cet avantage à hauteur de 10 000 €, sous forme de subvention de fonctionnement versée directement à l'OGMC.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### ❖ **VISITES MEDICALES DE PRE-EMBAUCHE**

Madame Sylvie PLANCHAMP explique que la loi fait obligation aux collectivités territoriales de faire appel aux médecins agréés figurant sur la liste établie par les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales pour assurer les visites médicales de pré-embauche de leurs agents.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que le Docteur Christian SOLEIL, médecin à Aime, est agréé et inscrit sur la liste établie par arrêté préfectoral pour le département de la Savoie ;

**DECIDE** de faire appel au Docteur Christian SOLEIL, pour les visites préalables à l'embauche des agents de la commune, qui se présenteront à son cabinet médical à Aime.

## **URBANISME - FONCIER**

### ❖ **MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur Bernard VILLIEN fait part de la demande de Monsieur Alain BOUZON, représentant de la Société TRANS'LOC à Aime, qui sollicite de la part de la commune une plateforme pour le stockage de matériaux de terrassement aux Iles de Bellentre.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**ACCEPTE** de mettre à disposition de Monsieur Alain BOUZON une partie des parcelles communales appartenant au domaine privé de la commune, cadastrées B 1394, 1402 à 1406, situées aux Iles de Bellentre, d'une surface comprise entre 2000 et 3000 m<sup>2</sup>. La zone utilisée sera définie et matérialisée sur place par un agent communal, un plan parcellaire sera annexé à la convention.

**PRECISE** que ce terrain sera utilisé pour le dépôt exclusif de matériaux dits "neufs", de type tout venant, enrochement, terre végétale. Aucun autre matériau ne devra être entreposé en ces lieux, même à titre provisoire.

**FIXE** le loyer à 2 € le m<sup>2</sup>, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation expresse par l'une ou l'autre des parties trois mois avant son terme.

**INDIQUE** que Monsieur BOUZON devra respecter la réglementation en vigueur, ne pourra ni édifier de construction sur ce terrain, ni installer de centrale de concassage. L'entretien du chemin d'accès aux parcelles louées sera à la charge de Monsieur BOUZON.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation à intervenir.

### ❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

<b>Pétitionnaire</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet</b>
SCAPIN Christian	Bonconseil	Ravalement de façades
DEZAYES Christel	Les Coches	Aménagement d'un sous-sol
Commune Bellentre	Montchavin	Modificatif village vacances l'Eterlou
Commune Bellentre	Garderie Pirouette	Réfection après incendie - Accessibilité
PLAT Jean-François	Montchavin	Pose de volets

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

## ❖ DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNES 2012

Pétitionnaire	Lieu	Objet
Menuiserie GIROD-FOURNIER	Les Granges	Enseigne
Complexe aquatique	Montchavin	Trois enseignes
Pizzeria l'Origan	Les Coches	Panonceau sur voie publique
Lamy Nexity	Montchavin	Deux enseignes
Pizzeria l'Origan	Les Coches	Enseigne en potence

## INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

### ❖ BILAN DES PLACES DE STATIONNEMENT EN STATION

Un bilan a été dressé cet hiver par les ASVP : le nombre de places de stationnement aux Coches est satisfaisant, grâce notamment à la réalisation de parkings à proximité des chalets WENGEN, même si leur emplacement est un peu éloigné du cœur de la station et obligent les clients à marcher.

En revanche, à Montchavin il manque entre 110 à 120 places durant environ huit semaines en hiver. Points noirs : Résidences Les Côtes et Neige & Soleil, ainsi que le côté ouest de la station, de la Résidence le Crey aux Chalets d'Anaïte.

Monsieur le Maire rappelle que le coût d'un parking sous-terrain est de 20 000 € la place, sachant qu'il faut prévoir 25 m<sup>2</sup> par emplacement. Une telle réalisation n'est donc pas envisagée pour l'instant.

### ❖ PRÉ-SIGNALISATION

La deuxième phase de la pré-signalisation sera effectuée dans les prochains mois.

### ❖ HORAIRES DE LA MAIRIE

Afin d'améliorer le service à la population, les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie changent à compter du 02 juillet 2012 :

du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h

samedi : 10 h à 12 h

soit un total de 34 h 30 par semaine.

Monsieur le Maire tient à préciser que le Conseil municipal n'a, à aucun moment, diminué le nombre d'heures d'ouverture au public.

En effet, pendant des années, le secrétariat a été ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le samedi de 10 h à 12 h, soit un total hebdomadaire de 27 heures. Le 14 février 2011, il a été décidé de modifier ces horaires en fermant deux matinées par semaine pour une meilleure gestion du temps de travail de l'agent chargé de l'accueil. En contrepartie, le secrétariat ouvrait ses portes à 8 h 30 au lieu de 10 h les autres jours, soit 27 h 30 par semaine.

### ❖ DIVERS

Audrey MARCHAND MAILLET informe l'assemblée que de nouvelles règles de classement des campings s'imposent à l'OGMC. En effet, le classement est obligatoire pour continuer à bénéficier du taux de TVA à 7 % ; le dossier est en cours. Elle précise que cette obligation risque d'engendrer des frais supplémentaires, non connus à ce jour.

A la question de Bernard VILLIEN sur la fréquentation des mobil home, elle indique que ces installations ont été louées durant huit semaines chacune durant l'hiver 2011/2012, au prix moyen de 540 € la semaine. Il est annoncé pour l'été prochain des réservations sur onze semaines au total. Ces structures sont très appréciées de la clientèle.

A la question « faut-il investir dans d'autres mobil home ? » : Audrey MARCHAND MAILLET répond que pour l'instant, il n'y a pas eu de refus, l'offre correspond à la demande et la fréquentation est légèrement supérieure au prévisionnel. Elle ajoute qu'il y a eu très peu de communication cette année ; la publicité prévue sur les sites web professionnels devrait accroître les demandes. Il sera intéressant de refaire un bilan après la saison hivernale 2012/2013.

Roger POUSSIN souhaite informer la population sur le fait que le plan d'eau du Gothard a obtenu le « pavillon bleu ».

Valérie FOUCAULT pointe du doigt le problème de sécurité dans le village de Bellentre, notamment la vitesse excessive sur la Route des Chapelles.

De plus, les ruelles qui débouchent sur la rue principale sont dangereuses, les enfants les dévalent à tout allure, il faudrait étudier la mise en place de barrières amovibles.

Anthony FAVRE propose d'établir un diagnostic gratuit avec les services des routes départementales. Proposition retenue.

# FEUILLE INTERCOMMUNALE

## LES VERSANTS D'AIME

### Les Chantiers du printemps 2012

Deux chantiers de bâtiments intercommunaux ont été lancés courant mars.

Le premier concerne la Maison des Arts qui va déménager dans les anciens locaux de la halte garderie au Poëncet à Aime ; il sera composé d'une salle d'exposition temporaire, une salle d'exposition consacrée aux talents locaux et une salle pour accueillir des ateliers scolaires et des cours pour enfants et adultes.

Le second chantier concerne l'aménagement du rez-de chaussée de l'ancienne cure mis à disposition par la commune de la Côte d'Aime.

Les différentes caves voutées sont en cours de réhabilitation afin de les rendre exploitables par l'association « Vignes de Tarentaise », dans le cadre du projet ALCOTRA Vignes et Terroirs de maintien et de développement de l'activité viticole.

Ce local de transformation sera équipé avec un pressoir, des cuves et une embouteilleuse.

Le matériel sera mis à disposition des viticulteurs mais d'autres usages (jus de fruit) peuvent être envisagés si des producteurs ou associations en expriment le besoin.

### **SPANC : qui est concerné ?**

La législation nationale impose la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), afin de protéger l'environnement. D'après le recensement que vient de terminer la communauté de communes sur le canton d'Aime, cela concerne environ un millier d'habitations non reliées à l'assainissement collectif et rejetant des eaux usées.

Toutes ces habitations devront se soumettre à un contrôle de bon fonctionnement afin de déterminer la conformité de leur installation.

### **Des ateliers santé pour accompagner les séniors**

Les versants d'Aime proposent aux séniors de bénéficier d'ateliers de prévention santé.

Le groupe se retrouve toutes les semaines afin de suivre ce cycle de 15 séances de 2h conçu par la Mutualité Sociale Agricole en partenariat avec un gérontologue.

Un atelier de bien vieillir est également animé par Jacqueline PETIT tous les lundis après-midi depuis

le 16 avril à Aime.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie ou au versants d'aime.

### **Feu vert pour la zone d'activités de Plan Cruet**

La commission départementale des sites et des paysages qui s'est tenue le 20 mars dernier a validé le projet d'une zone d'activités dédiée à l'artisanat, la petite industrie et les services sur le site de Plan Cruet. Elle sera située à l'ouest de la carrière de Villette et permettra de répondre aux demandes d'installations des entreprises, avec une trentaine de lots.

Dans le cadre de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), une phase de concertation avec les habitants et les associations est engagée.

Des registres sont disponibles dans les neuf communes du canton d'Aime à cet effet.

Ils sont accompagnés d'un dossier présentant un plan de situation de la zone avec le principe d'aménagement provisoire qui prévoit de l'intégrer au maximum dans le paysage afin de diminuer son impact visuel. Vous êtes invités à consulter ces registres et à noter vos remarques et observations.

### **Effluents Agricoles : le diagnostic est en cours**

L'étude consiste à proposer des solutions pour améliorer le stockage et la valorisation de ces matières organiques (fumier, lisier, compost, petit lait en alpage...)

### **En Bref :**

Les versants d'Aime financent un système de transport collectif pour les habitants souhaitant se rendre au Dôme Théâtre.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie ou aux versants d'Aime.

### **A Noter :**

La délégation de service public pour l'exploitation du snack-bar de la base de loisirs des Iles a été attribuée pour trois ans à la SARL Les Trois Saveurs représentée par Hubert Pocard-Chapuis et exploitée par Paolo Sola.

Le nouveau délégataire propose une carte revisitée avec une cuisine maison et prévoit d'organiser des animations.



# Le plan d'eau de la base de loisirs

## s'est vu décerné le Pavillon Bleu

Ce label vient récompenser le plan d'eau et la commune de Macot-la-Plagne sur laquelle il se situe. C'est le seul site à obtenir cette distinction en Savoie : il rejoint les 136 communes françaises labellisées Pavillon Bleu en 2012 pour la qualité de leurs eaux de baignade.

Si la conformité des eaux est surveillée par l'Agence Régionale de la Santé, l'obtention du précieux pavillon demande de répondre à divers critères qualitatifs : assainissement, gestion des déchets, actions de sensibilisation...

Cet été, le Pavillon Bleu flottera sur la base de loisirs qui compte d'ailleurs plusieurs nouveautés : réaménagement de la plage de sable, ajout de bancs, remplacement de jeux d'enfants et arrivée d'une nouvelle activité : les aquabulles.

## Corinne Services



propose de vous aider dans votre vie quotidienne :

- ▶ Ménage
- ▶ Repassage
- ▶ Courses (faites et livrées)
- ▶ Conduite du véhicule personnel pour divers trajets (docteur, kinésithérapeute, coiffeur, école ...)
- ▶ Garde d'enfants (âgés de plus de 3 ans) à votre domicile

*Vous pouvez bénéficier de 50% de réduction ou crédit d'impôt sur le revenu sur les sommes versées au titre des services à la personne.*

N'hésitez pas à me contacter au :

☎ 04 79 41 99 39

Port 06 13 58 08 55

73210 AIME



Chers clients,

**Comme dans la plupart des stations de Tarentaise, Le manque de fréquentation du cinéma a contraint l'exploitant actuel à mettre fin à son bail.**

**Le cinéma sera donc fermé cet été.**

**La commune engage une réflexion pour la reprise de cette activité dès l'hiver prochain.**

**Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le désagrément occasionné.**



La commission communale des pistes s'est retrouvée sur le secteur de Montchavin-les-Coches le 29 mars autour du Maire, Anthony FAVRE afin de proposer les aménagements futurs du domaine skiable. Etaient présents : DANCRE Francis, élu ; CHAVARD Bruno et DAVID James, représentant respectivement les écoles de ski ; FERRARI Thierry, pisteur sur le domaine et FAVRE Paul, conseiller technique. Après avoir rejoint Jérôme GRELLET, directeur général de la SAP et Luc NICOLINO, directeur adjoint du domaine skiable, la visite a commencé par la vallée des Bauches. Des idées ont germé sur la création d'une piste du chalet du Carroley via Pré-Premier puis l'aménagement d'un télésiège qui, partant des Inversens aux Crozats, permettrait un retour plus direct des skieurs venant de la Roche de Mio et rejoignant le «Vanoise-Express». Cette solution éviterait de passer par Plagne-Bellecôte saturée. Il a surtout été question du remplacement du TSF des Bauches et du Carroley. Sur le même secteur, il est aussi envisagé d'améliorer la qualité de la piste du Dérochoir, il faut simplement trouver la bonne solution technique.



De retour par la piste des Pierres Blanches, l'idée d'un tracé de piste qui rejoindrait Plan-Bois au travers de la forêt a été à nouveau abordée. Elle faciliterait le retour des débutants. Plus bas, quelques travaux permettraient une variante.

La piste de la Buffette a bien sûr été visitée et Anthony FAVRE a bien insisté sur la nécessité de placer des enneigeurs sur cette piste réservée à la compétition mais devant être ouverte aux skieurs pour la rentrée sur la station, ceci afin de diviser le flux passant par le réservoir du Chanton. A quelques endroits, la reprise du profil évitant des cassures de pente et divers améliorations ont été souhaitées.

Il est également question d'installer des enneigeurs entre le tunnel des Coches et le Replat, piste du Mont Blanc (ex Fontaine).

A Montchavin, enfin, le projet de déplacement du fil-neige de deux ou trois mètres vers les habitations afin d'offrir une plus grande surface sur la zone ludique.

Dans cette hypothèse, une rencontre avec les représentants des écoles de ski a été programmée.

Le directeur général de la SAP a pu ainsi se rendre compte des problèmes "terrain" de l'ensemble du secteur et a été très attentif aux remarques et souhaits de la commission communale. Cela nous donne bon espoir pour l'amélioration du domaine skiable de Montchavin-les-Coches.

Francis DANCRE



## Communiqué presse

10 mai 2012

### Les rivières et leurs berges aux petits soins



C'est l'entreprise Alpes Paysages qui vient de débuter les travaux d'entretien des cours d'eau qui se poursuivront jusqu'en septembre.

De mai à septembre 2012, la Communauté de Communes du Canton d'Aime reprend son programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau. Menés en partenariat avec l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise dans le cadre du contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise », ces travaux visent à lutter contre les inondations, maintenir et sécuriser l'accès aux berges et préserver la biodiversité et la qualité de l'eau.

Cette opération est menée à l'échelle intercommunale afin de traiter le cours d'eau dans son intégralité, dans un souci de concertation entre amont et aval. Concrètement, il s'agit de couper les arbres penchés ou malades, enlever les embâcles et traiter les espèces invasives comme la renouée du Japon. Cette année, cela concerne l'Isère bien sûr mais aussi l'Ormente, la Combe noire, le Cornet d'Arêches, quatre ruisseaux (de Preissaz, des Rottes, des Frasses, de Sagellan), quatre Nants (des Combes, du Charbonnet, des Moulins, Agot) et deux canaux (des chapelles et du Bief Mort). Tous sont situés dans la vallée, entre Montgirod-Centron et Landry.

#### Le saviez-vous ?



Vous-aussi, vous pouvez contribuer à cette opération en limitant la progression de la renouée du Japon sur votre terrain. En effet, cette espèce invasive empêche le développement de toutes les autres plantes et appauvrit le paysage. Arrachez-la (si elle est jeune) ou fauchez-la, puis faites sécher les déchets verts sur place. Il ne faut pas transporter cette plante vivante car vous risquez de faciliter sa dissémination tout le long de votre trajet. Signalez la renouée au : 04 79 55 46 85.



## Des collecteurs pour les bouchons

Depuis février 2001, l'association nationale "les bouchons d'amour" parrainée par Jean Marie Bigard, collecte des bouchons en plastique pour les revendre essentiellement à la société Belge "Eryplast".

Les fonds récoltés (actuellement 210 € la tonne) permettent de financer l'achat de fauteuils roulants à des personnes à mobilité réduite et améliorer les conditions de vie de tout handicap.

Cette action repose sur un "système D", 100 % bénévole et sans aucun budget de fonctionnement.

A l'échelle de la Savoie, en 10 ans, ce sont plus de 238 tonnes qui ont été envoyées au recyclage.

L'association départementale Handi-Evasion présidée par Maryse Maironi met trois bacs collecteurs à la disposition des habitants du canton. Tous les types de bouchons sont acceptés, à la condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Ils peuvent être déposés à Aime, à la bibliothèque municipale et aux magasins Casino et Dia.

# L'ÉTÉ 2012 À MONTCHAVIN - LES COCHES



**Pétanque Grill :** Grands tournois de pétanque ouverts à tous avec Barbecue Et ambiance musicale. Nombreux lots à gagner .  
Mercredi 04 Juillet et Mercredi 29 Août à partir de 18h00.



**Vélo Maniac :** Une semaine autour du vélo avec chaque jour la découverte gratuite d'une discipline de la petite reine... Montée Impossible, Dual Slalom, Bike Park ... Animations gratuites et ouvertes à tous.  
Du 23 au 27 Juillet.



**Stage Cyclo :** Ascensions de Cols mythiques du Tour de France avec un entraîneur confirmé. Au programme : Cormet de Roselend, Col de Tamié, Le Glandon, le Petit Saint Bernard, Col du Galibier ...  
Du 07 au 14 Juillet.



**Vide Grenier :** Un Vide Grenier organisé toute la journée avec des animations, barbecue ...  
Le Dimanche 05 Août à Montchavin.



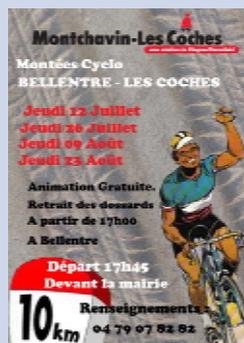
**Fête des Mômes :** Courses de tracteur, stand de maquillage, tir à la sarbacane et carabine, tir à l'arc, jeux en bois ...  
Mercredi 18 Juillet à Montchavin et Mercredi 08 Août aux Coches.



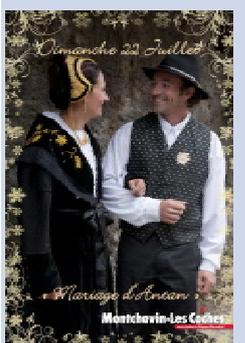
**Zic au Village :** Journée festive et musicale avec une scène ouverte en fin d'après-midi pour découvrir de nouveaux talents . Cette animation sera suivie d'un Repas champêtre proposé par les commerçants de la station  
Le Mercredi 22 Août aux Coches.



**Montagnes de Sciences :** Pour adultes Et enfants, curieux de nature ou passionnés qui souhaitent élucider les mystères de la montagne, faune, botanique, architecture, culture ...  
Du 16 au 20 Juillet et du 06 au 10 Août.



**Montées Cyclo :** Montée entre Bellentre-Les Coches de 9,2km. Animation gratuite ouverte à tous. Inscription sur place et retrait des dossards à partir de 17h00 devant la mairie de Bellentre.  
Jeudi 12 et Jeudi 26 Juillet, Jeudi 09 et Jeudi 23 Août.



**Mariage d'Antan :** Pour revivre un mariage tel qu'il se déroulait il y a 150 ans. Avec les costumes d'époque (prêtés et portés par les gens du pays) et animations diverses (artisanat local et d'époque)  
Le Dimanche 22 Juillet.  
 A Montchavin, Rue Principale.



**Les Artistes dans la Rue :** Un journée en compagnie d'artistes et artisans. Seront au rendez-vous : peintres, sculpteurs, artisans bijoutiers, décorateurs ...  
Le Dimanche 26 Août à Montchavin.